



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2017-03

Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget général

Conseillers en exercice	30	Pour	29
Conseillers présents	26	Contre	0
Quorum	16	L'an 2017, le 4 avril à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Croignon, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE	
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	29		
Date de convocation	27/III/2017		
Date d'affichage	29/III/2017		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Frédéric Couso**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux		Véronique ZOGHBI
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Alain LAFONTANA	Bonnetan		Alain BARGUE
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac		Frédéric COUSSO
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Affiché, le 06 AVR. 2017

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170405-2017-03-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017

N° 2017-03**Objet : Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2016 du budget général**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant qu'en M14, le résultat doit faire l'objet d'une affectation définitive ;

Considérant l'avis de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau en date du 21 mars 2017

Rapport de synthèse :

Les résultats définitifs 2016 font ressortir un excédent de fonctionnement de **1 057 500,31 €**. Le résultat cumulé de cette section donne un résultat de clôture excédentaire de **1 057 500,31 €**.

La section investissement présente un excédent de **224 824 €** auquel s'ajoute le déficit n-1 (**559 353,20 €**), ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de **334 529,20 €**. Les restes à réaliser présentent un déficit de financement de **176 930,30 €**, soit un besoin de financement de **511 459,50 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement **2016** à la section investissement en recette (au compte 1068) en couverture de ce besoin réel de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à la majorité des suffrages exprimés d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2016
A - Résultat de l'exercice		1 057 500,31 €
B - Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002CA)		
C - Résultat de clôture à affecter (R002)		1 057 500,31 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Résultat de la section d'investissement de l'exercice		224 824,00 €
B - Résultat de l'exercice antérieur		-559 353,20 €
C - Résultat comptable cumulé		-334 529,20 €
	R001	
	D001	334 529,20 €
D - Dépenses d'investissement engagées non mandatées		225 502,79 €
E - Recettes d'investissement engagées non perçues		48 572,49 €
F - Solde des Restes à Réaliser		-176 930,30 €
Besoin réel de financement		511 459,50 €
Excédent réel de financement		
AFFECTATION DU RESULTAT DEFINITIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat excédentaire A1 en couverture du besoin réel de financement B dégagé à la section d'investissement R1068		511 459,50 €
En dotation complémentaire en réserve R 1068		546 040,81 €
SOUS TOTAL R 1068		1 057 500,31 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement R 002		

TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
		334 529,20 €	1 057 500,31 €

Après avoir entendu l'exposé du Président

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'affecter définitivement le résultat comme suit

Section de fonctionnement		section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 déficit reporté	R 002 excédent reporté	D001 solde d'exécution N-1	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé
		334 529,20 €	1 057 500,31 €

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 4 avril 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170405-2017-03-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2017